

Guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire



Camp Plein Soleil

Ce guide de mesures de protection (version 5) est valable à partir du 21 juillet 2021 jusqu'à sa révocation.

Il sera adapté selon les modifications des mesures sanitaires recommandées par le Conseil Fédéral.

Basé sur le plan de protection modèle de la Confédération et sur le modèle développé par Groups AG pour les hébergements de groupes en Suisse (version 2 du 26.06.2021)

La Colonie est membre de Groups AG.



Introduction

Ce guide de mesures de protection contre la COVID-19 pour les locataires en gestion autonome de la Colonie de Ravoire décrit les devoirs auxquelles doivent satisfaire les locataires de notre logement de groupe. Ces directives s'adressent aux locataires de la Colonie. Elles permettent de guider les locataires dans les différentes mesures à appliquer auprès des participant-e-s à un séjour dans le cadre de notre hébergement sans prestation culinaire.

Réglementation relative aux plans de protection conformément à « Ordonnance COVID-19 situation particulière »

Les séjours en hébergement de groupe sont considérés comme des "manifestations". Tout organisateur d'une manifestation dans un hébergement de groupe doit élaborer et suivre un plan de protection conformément à « Ordonnance COVID-19 situation particulière » de la Confédération suisse. Celui-ci doit préciser comment les mesures de protection sont mises en œuvre pendant le séjour du groupe. Ce guide constitue la base d'un plan de protection.

Exception : les manifestations privées avec des familles/amis jusqu'à un maximum de 30 personnes ne nécessitent pas de plan de protection s'ils sont seuls dans un hébergement de groupe.

Les règles de base de la Confédération suivantes sont toujours de vigueur :

1. les règles d'hygiène
2. les règles de distance (actuellement 1,5 m)
3. le port obligatoire de masques pour les manifestations sans Certificat COVID
4. taille maximale de manifestation : à insérer par l'hébergeur selon les mesures en vigueur pour le groupe concerné
5. les règlements spéciaux pour les entraînements sportifs, les chorales et les répétitions de musique (sont de la responsabilité des organisateurs)

Manifestations avec certificats COVID

Si tous les participants du groupe possèdent un certificat COVID, il n'y a aucune restriction pour leur séjour.

L'hébergement de groupe en gestion autonome est officiellement remis aux locataires (responsable du groupe/partie contractuelle) lors d'une remise des locaux en début de séjour. Pendant la période de location, de la remise des clés à la restitution des clés, le locataire est responsable du respect des règles découlant de l'Ordonnance COVID-19 situation particulière du gouvernement fédéral. C'est pourquoi ce plan de protection est accompagné d'un guide spécifique pour les locataires de la Colonie. La Colonie de Martigny à Ravoire est responsable de la mise en œuvre de ce plan de protection. Le locataire est tenu de suivre les directives du guide.

Logement de groupe concerné

Nom de l'hébergement de groupe	Adresse
 Camps Plein Soleil	Colonie de Ravoire Rte de la Colonie 2 1928 Ravoire www.camp-pleinsoleil.ch Tel. 079 302 11 87 Responsable : Guillaume Bonvin Président Tel. 079 385 44 42

Pleine capacité (ne peut être utilisée que si tous les participant-e-s du groupe ont un certificat COVID)

Nombre maximum de places de couchages (total) : **105**

Deux tiers de la capacité (pour les groupes SANS certificat COVID)

Ce nombre de places est valable pour tous les groupes qui doivent respecter les règles de distance. Il est valable pour toutes les tranches d'âge.

Nombre maximum de places de couchages (total) : **70**

* La liste des chambres ci-jointe indique le nombre de places de couchages disponibles par chambre.

Si le nombre de couchages est supérieur au nombre de sièges dans les salles à manger : Les repas peuvent être pris à tour de rôle afin de respecter la réglementation en matière de distance.

1. Hygiène des mains

Toutes les personnes dans l'établissement se nettoient régulièrement les mains.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
		Éviter tout contact physique inutile (par exemple, serrer la main)
		Couvrir les blessures aux doigts ou porter des gants de protection.
	Toutes les personnes se lavent régulièrement les mains avec de l'eau et du savon. S'il en manque, un désinfectant pour les mains est nécessaire.	<input type="checkbox"/> apporté par le groupe <input type="checkbox"/> fourni par le logement de groupe: - le savon - désinfectant pour les mains à disposition à chaque étage. Une bouteille de désinfectant par participant-e est recommandée et relève de la responsabilité des locataires.
	Éviter le plus possible de toucher les objets et les surfaces.	Si possible, laissez les portes ouvertes pour éviter de les toucher.

2. Remise des lieux

de l'hébergement de groupe

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Le locataire doit prendre rendez-vous avec le concierge avant son arrivée.	Le locataire convient avec l'hébergeur du nombre définitif de participant-e-s et de l'heure exacte d'arrivée.
		La remise des lieux et l'instruction ont lieu entre le concierge et une ou deux personnes de l'équipe des responsables du groupe (locataires) qui sont autorisées à signer. Les participant-e-s attendent à l'extérieur en respectant la règle de la distance ou arrivent plus tard.

3. Les manifestations SANS certificat COVID : règles de distance et masques d'hygiène.

Toutes les personnes gardent une distance de 1,5 mètre les unes des autres. Le port de masques de protection à l'intérieur est obligatoire pour toutes les personnes à partir de 12 ans

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	<p>Tous les employés et les hôtes de plus de 12 ans portent toujours un masque de protection à l'intérieur, sur les avant-cours, les balcons et les terrasses du logement de groupe.</p> <p>Exceptions :</p> <p>Aucun masque ne doit être porté dans les chambres à coucher. Toute personne assise dans la salle à manger n'est pas obligée de porter un masque.</p>	<p>Les clients apportent leurs propres masques de protection.</p>
	<p>L'occupation maximale autorisée par chambre à coucher est respectée.</p>	<p>Le locataire prépare la liste des chambres, c'est-à-dire qu'il attribue à tous les participant-e-s, avec leurs nom et prénom, les places de couchage appropriées.</p> <p>Une copie de la liste des chambres est remise au loueur lors de la remise du logement</p>
	<p>L'occupation maximale autorisée dans la salle à manger est respectée. Lors de la consommation, les clients doivent être assis. Pour circuler le port d'un masque de protection est obligatoire.</p>	
	<p>Dans toutes les autres pièces, y compris les salles de séjour, les installations sanitaires, le vestiaire, la cuisine, les locaux de stockage, la zone extérieure, etc. le locataire doit veiller à ce que l'occupation minimale et le port du masque soient respectés.</p>	<p>Le nombre maximum de personnes est affiché à l'entrée de chaque pièce.</p>

4. Nettoyage

Le logement est remis au locataire entièrement nettoyé conformément au plan de protection. Pendant le séjour, le locataire est responsable du nettoyage.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement, au moins une fois par jour.	Les surfaces, les objets quotidiens (clés, poignées de porte, cadres de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, robinets, poignées de fenêtre, machines de cuisine, télécommandes) sont nettoyés, au moins une fois par jour avec un produit de nettoyage adéquat et sont remis à sec.
	Laver la vaisselle au lave-vaisselle après chaque utilisation	La vaisselle, les verres et les couverts sont nettoyés au lave-vaisselle.
	Manipulation sûre des déchets	Les poubelles de la maison seront vidées par le locataire au moins une fois par jour et déposées dans un conteneur fermé devant la maison (molok).
	Éviter tout contact avec des déchets potentiellement infectieux.	Éviter de toucher aux déchets. Utiliser toujours des aides (balai, pelle).
		Porter des gants jetables lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage.
	Assurer un échange régulier d'air	Le locataire doit assurer un échange d'air régulier et suffisant dans toutes les pièces. Règle générale : aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.
	Literie mise à disposition	Si la literie est mise à disposition, celle-ci est disponible directement dans les chambres signalées comme occupées en début de séjour. Elle sera retirée à la suite du séjour et déposée sur chaque étage dans les bacs à disposition. Chacun est responsable de sa literie.
	Chiffons de nettoyage jetables ou changement quotidien des chiffons de nettoyage.	Si possible, utiliser des chiffons jetables et les jeter correctement ou changer les chiffons de nettoyage quotidiennement et les laver à au moins 60 degrés.

5. Personnes atteintes du COVID-19

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Protection contre l'infection	En cas de symptômes, les personnes malades sont testées. D'autres mesures seront prises sur instruction des services médicaux cantonaux.

6. Information

Le loueur (ou son adjoint, tel que le concierge) informe le locataire (partenaire contractuel/responsable principal) en détail des exigences fédérales lors de la réservation, avant l'arrivée et lors de la remise du logement.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Information des groupes	L'affiche de l'OFSP "Nouveau coronavirus : voici comment nous protéger" est affichée dans la zone d'entrée et dans toutes les salles principales. Il ne faut pas les enlever.
		Le locataire reçoit <input checked="" type="checkbox"/> Guide <input checked="" type="checkbox"/> Liste des chambres <input checked="" type="checkbox"/> Liste de matériel avant le séjour (si possible 14 jours avant).
		Le locataire doit remettre un exemplaire signé du guide et une liste de chambres remplies au loueur à son arrivée. Les listes de chambres remplies sont remises aux autorités en cas d'infection afin de faciliter le traçage des chaînes d'infection. Les données seront entièrement détruites dans les 14 jours suivant le départ (sauf pour les documents contractuels).
	Rendez-vous pour la remise des locaux	Le groupe prend un rendez-vous à l'avance pour la remise des locaux.

7. Management

Le locataire (responsable principal) est chargé de l'instruction de toute son équipe et de tous les participant-e-s de son groupe.

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Vérification des certificats COVID des participants	Le responsable vérifie si tous les participants dispose d'un Certificat COVID valide. En conséquence, il inscrit son groupe auprès de l'hébergeur comme une manifestation "avec" ou "sans" Certificats COVID. Note : Afin de pouvoir bénéficier des assouplissements des restrictions pour les "manifestations avec certificats COVID", tous les participants doivent disposer d'un certificat COVID.
	Instruction de l'équipe des responsables de groupe	Formation de l'équipe des responsables sur les mesures d'hygiène, la manipulation des matériaux de protection et le contact sûr avec les participant-e-s

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Organisation de l'équipe de responsables	Travailler toujours dans les mêmes équipes pour éviter les mélanges.
	Assurer les stocks	<input type="checkbox"/> Savon pour les mains (fourni par la Colonie) <input type="checkbox"/> Serviettes jetables (fournies par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Désinfectant (fournis en partie par la Colonie) <input type="checkbox"/> Produits de nettoyage (fournis par la Colonie) <input type="checkbox"/> Torchons (fournis par la Colonie) <input checked="" type="checkbox"/> Gants jetables (à charge du locataire) <input checked="" type="checkbox"/> Masques de protection (à charge du locataire)
	Information des participant-e-s et contrôle de la conformité	Le locataire doit informer tous les participant-e-s des mesures comportementales et contrôler régulièrement leur mise en œuvre.

8. Autres mesures de protection

	Critères	Norme pour la mise en œuvre
	Droit de domicile	Le locataire est conscient que le propriétaire peut faire usage de son droit de domicile si les mesures de protection prescrites par la Loi ne sont pas respectées par le locataire et son groupe. Un avertissement verbal sera donné, en cas de récidive, l'expulsion du groupe sera effectuée.

Annexes

Annexes

Liste de chambres avec le détail de l'occupation recommandée (nombre de personnes)

Liste de matériel pour les locataires

Conclusion

Ce document a été remis et expliqué à chaque membre de l'équipe de responsables du groupe :

Oui Non

Tous les participants du groupe disposent

d'un certificat COVID valide:

Oui Non

Personne responsable de la mise en œuvre et des contrôles réguliers:

Nom et prénom en lettre imprimés: _____

Signature: _____

Lieu, date: _____

Liste de matériel selon le guide des mesures de protection COVID

Nous demandons à nos locataires d'apporter le matériel suivant en quantité suffisante :

- Guide des mesures de protection COVID (légalement signé)
- Liste de chambres avec les noms et prénoms de tous les participant-e-s et de l'équipe des responsables
- Masques de protection
- Linge de lit propre : au moins un drap et la taille d'oreiller
(le sac de couchage seul ne suffit pas)
- Produits de nettoyage
- Désinfectant pour les mains (uniquement les bouteilles individuelles).
- Serviettes jetables
- Chiffons de nettoyage (jetables) pour les tables.
- Gants jetables
- Sacs à ordures sont disponibles à la Colonie et facturés
- Papier toilette

Liste de chambres de l'hébergement de groupe :

Veillez renvoyer cette liste de chambres entièrement remplie au plus tard le



_____ (date) à:

Adresse de retour : info@camp-pleinsoleil.ch

Pour les manifestations SANS certificat COVID : La capacité de l'hébergement de groupe ne peut être utilisée qu'aux deux tiers selon les spécifications de l'hébergeur. En tant que locataire, vous êtes responsable du respect des prescriptions.

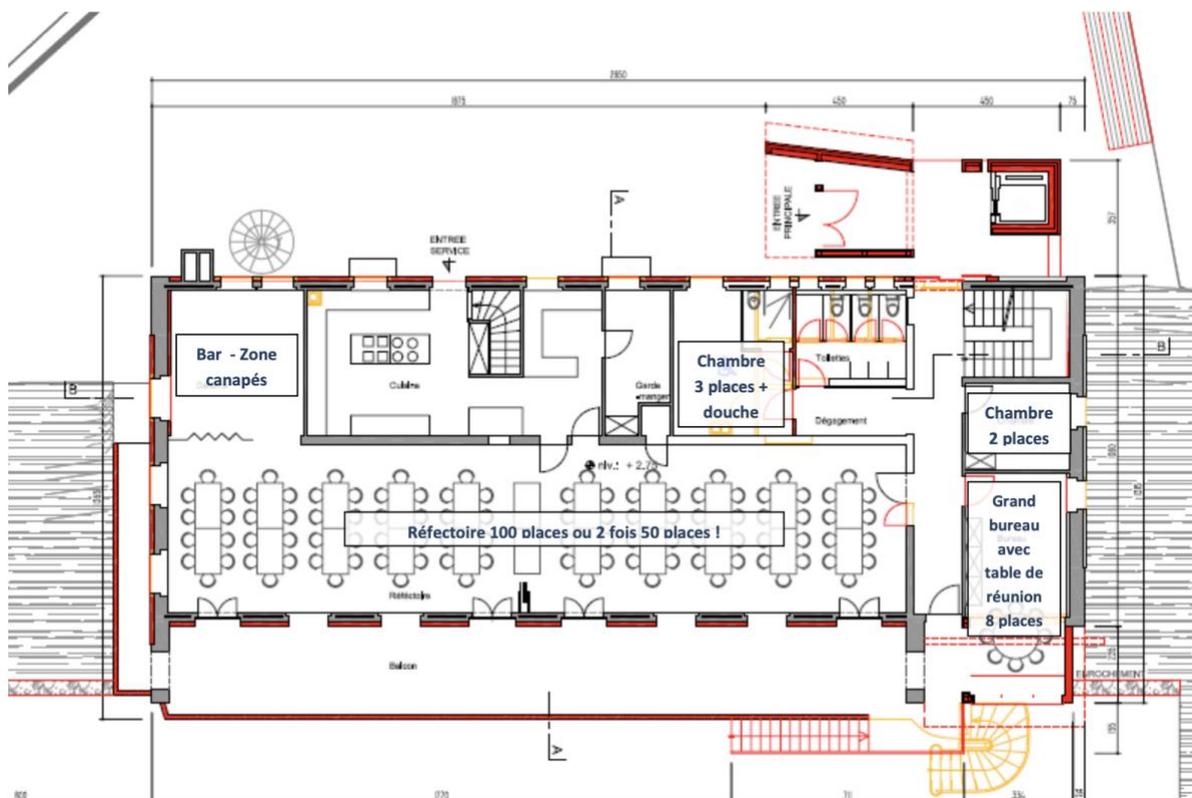
Pour toutes les manifestations :

En tant que locataire, vous devez veiller à ce que les membres de votre groupe soient déjà familiarisés avec cette disposition des chambres à leur arrivée. C'est la seule façon d'assurer une occupation ordonnée des locaux tout en respectant les distances.

Rez-de-chaussée

1	Chambre 1 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

2	Chambre 2 à 1 lit à étage et 1 lit, soit 3 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		



1er étage

1	Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

2	Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		

3	Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

4		
Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

5		
Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

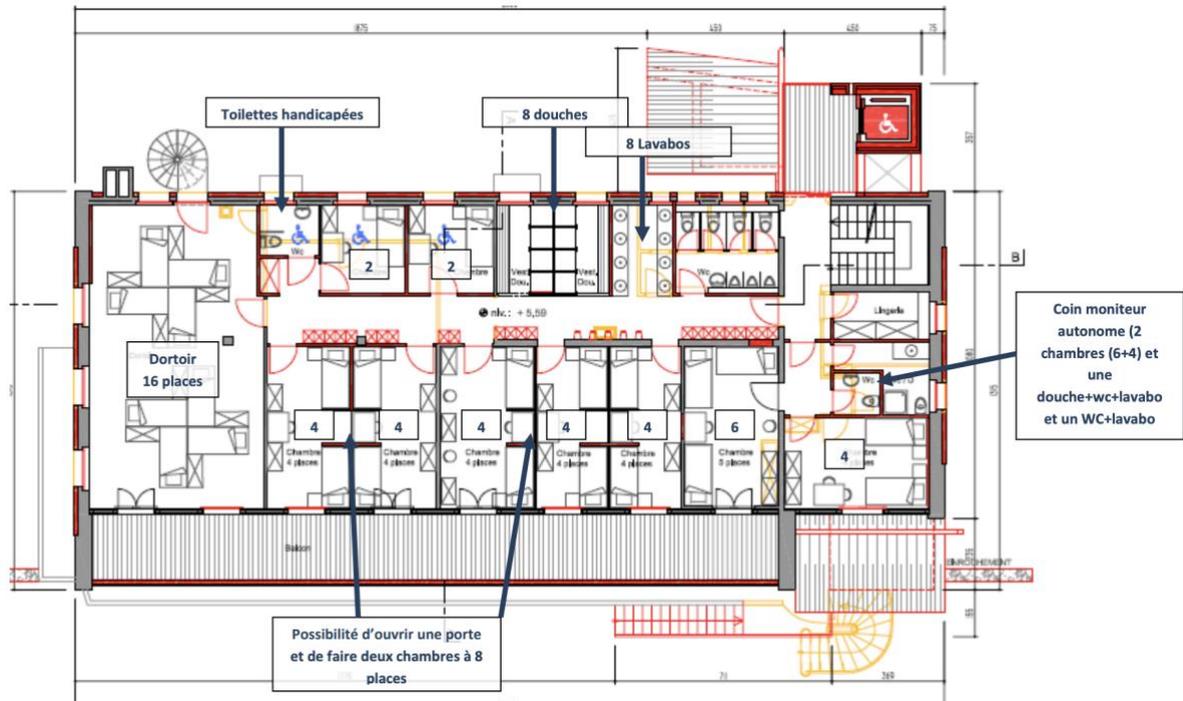
6		
Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

7		
Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

8		
Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		
7		
(8)		
9		
(10)		
11		
(12)		
13		
(14)		
15		
(16)		

9		
Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

10		
Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		



2e étage

1	Chambre 1 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

2	Chambre 2 à 3 lits à étage, soit 6 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		

3	Chambre 3 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal	
	Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:	
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

4		
Chambre 4 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

5		
Chambre 5 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

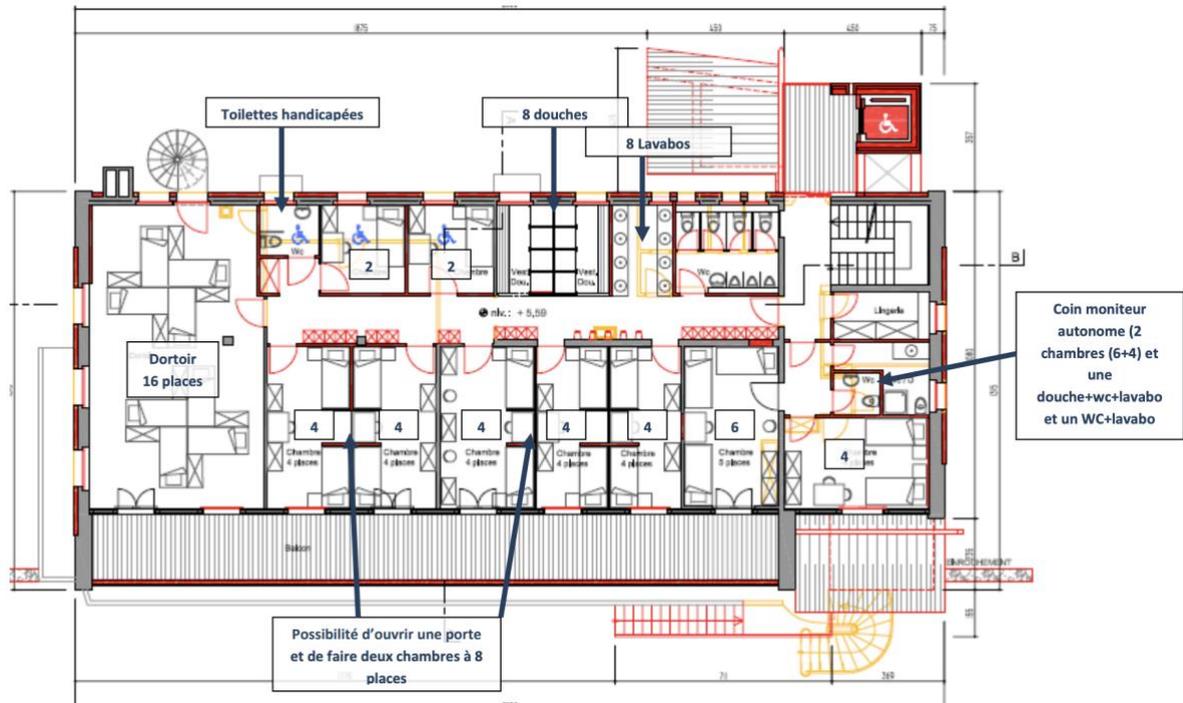
6		
Chambre 6 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

7		
Chambre 7 à 2 lits à étage, soit 4 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		

8		
Dortoir à 8 lits à étage, soit 16 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		
3		
(4)		
5		
(6)		
7		
(8)		
9		
(10)		
11		
(12)		
13		
(14)		
15		
(16)		

9		
Chambre 9 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		

10		
Chambre 10 à 1 lit à étage, soit 2 places en contexte normal		
Nombre maximum de places de couchage pour les manifestations SANS Certificat COVID:		
Lit	Nom / prénom	Fonction Participant/e (P) Responsable (R)
1		
(2)		



Lieu, date: _____

Signature du responsable du groupe : _____